

Document cadre « Référent.e Décrochage Scolaire (RDS) »

<p>Mission</p>	<p>Le référent ou la référente décrochage scolaire (RDS) coordonne l'action de prévention menée par les équipes éducatives, dont les conseillers principaux d'éducation et les personnels sociaux et de santé, au sein des « Groupes de prévention du décrochage scolaire » (GPDS). Il ou elle a également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE.</p> <p>Le référent ou la référente décrochage scolaire (RDS) est l'interlocuteur privilégié des services académiques en charge de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et des différents partenaires qui contribuent à cette mission.</p> <p>La mission de RDS est mise en place dans chaque établissement où apparaissent des phénomènes de décrochage dont l'ampleur le justifie.</p> <p>➤ <i>Circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 MENESR - DGRH B1-3</i></p>
<p>Profil</p>	<p>Le ou la RDS est un personnel permanent de l'établissement, volontaire, nommé par le chef d'établissement. Il peut s'agir d'un enseignant ou d'une enseignante (préconisation académique) ou bien d'un conseiller ou d'une conseillère principale d'éducation. Il ou elle a une bonne connaissance du système éducatif, de ses enjeux et des orientations nationales et académiques de la lutte contre le décrochage scolaire. Il ou elle a une vision d'ensemble du mode de fonctionnement des différentes instances (GPDS, FOQUALE, PSAD). Il ou elle a une bonne capacité d'analyse, de rédaction, de synthèse et de travail en équipe dans le respect de la confidentialité nécessaire au traitement de certaines situations d'élèves.</p>
<p>Champ d'activités</p>	<p>Il ou elle intervient dans les champs de la persévérance scolaire, de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire avec les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement.</p> <p>Il ou elle contribue à la sécurisation des parcours de formation des jeunes tout au long de leur cursus.</p> <p>Il ou elle est une personne ressource de la lutte contre le décrochage scolaire dans l'ensemble de ses manifestations à l'interne de l'établissement (au sein du GPDS notamment), et une personne relais auprès des différentes instances académiques et territoriales (réseau FOQUALE, PSAD, MLDS).</p> <p>Ses activités prioritaires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les actions de prévention, d'accompagnement et de remédiation menées par les équipes éducatives et pédagogiques au sein du GPDS, - Constituer et mettre à jour un tableau de bord des élèves

	<p>accompagnés, et ce faisant participer aux vérifications annuelles des listes SIEI et à celles requises par la PSAD. A cette fin, l'utilisation à partir d'ARENA du module SIECLE « Décrochage scolaire- suivi des élèves » permet un état des lieux, l'administration et la gestion des suivis d'élèves,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer au chef d'établissement les fiches de signalement de sortie d'élève en cours d'année à transmettre au réseau FOQUALE et à la PSAD, - Faciliter le retour en formation des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE et ainsi contribuer au retour en formation initiale des jeunes « décrochés » (dans le cadre du droit au retour en formation, ainsi que celui des jeunes dans le cadre du droit au maintien dans l'établissement d'origine après échec à l'examen, - Réaliser une évaluation et un bilan annuel de l'activité menée et en tirer des propositions d'actions pour l'année suivante.
<p>Modalités d'exercice de la mission</p>	<p>Le ou la RDS exerce sa mission sous l'autorité du chef d'établissement. Les modalités d'exercice de la mission (emploi du temps, lieu, priorités, livrables, calendrier) sont précisées par le chef d'établissement sous la forme d'une lettre de mission.</p>